

Contrat de cession

ENTRE :

Association « Bulle De Zic »

1 place Bir Hakeim-69003 LYON
Représentée par Mme Lou NUGUES en qualité de Présidente
Siret : 83938449200014
Code APE : 9001Z

ET :

CCAS de Corbas

Place Charles Jocteur-69960 CORBAS
Représenté par M. Jean-Claude TALBOT en qualité de Président

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Nom du spectacle : *Bulle de Zic*

L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition de la salle.

Lieu : Crèche les Petits Gônes

Date : vendredi 13 mars 2020
Horaire : arrivée 9h15
Spectacle à 10H
Durée : entre 30 et 40 min

Lieu : L'Île aux enfants

Date : vendredi 10 avril 2020
Horaire : arrivée 9h
Spectacle : 9h45 et 10h30
Durée : entre 30 et 40 min

Lieu : RAM Corbas

Date : 17 novembre 2020
Horaire : arrivée 9h15
Spectacle à 10H
Durée : entre 30 et 40 min

Article 1 : Objet

L'Association « Bulle De Zic » s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après les spectacles susnommés, sur les lieux précités.

Article 2 : Obligation de l'association

Elle fournira les spectacles entièrement montés et assumera la responsabilité artistique des représentations. Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans les spectacles. Les spectacles comprendront les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale, tous les éléments nécessaires à ses représentations.

Article 3 : Sécurité

L'ORGANISATEUR se porte garant du matériel technique avant pendant et après les spectacles. L'ASSOCIATION est tenue de couvrir tous ses membres par une assurance ainsi que les objets lui appartenant ou appartenant à ses membres.

Article 4 : Tarif de prestations

L'ORGANISATEUR s'engage à verser à l'ASSOCIATION en contre partie de ce qui précède la somme de :

- **250,00€** pour le spectacle fait à l'EAJE des Petits Gônes
- **390,00€** pour le spectacle fait à l'EAJE del'Ile aux Enfants
- **250,00€** pour le spectacle fait au R.A.M.

soit un total de **890,00 T.T.C. frais de déplacement inclus.**

La somme allouée par l'ORGANISATEUR ne sera pas redistribuée aux bénévoles de l'association qui ne perçoivent aucun salaire de leur activité au sein de l'association mais elle représente le remboursement des frais engagés pour l'organisation de chaque spectacle.

Le paiement se fera par mandat administratif à l'ordre de l'association « Bulle De Zic » sur présentation de factures conforme, après chaque représentations effectuées.

Adresse de facturation :

Lou Nugues
1 place Bir Hakeim
69003 LYON

Fait,
Á

L'ORGANISATEUR
CCAS de Corbas
Jean-Claude TALBOT

L'ASSOCIATION
« Bulle De Zic »
Lou NUGUES

